

## **Règlement du championnat départemental par équipes de quatre joueurs**

Mise à jour septembre 2024

### Table des matières

Article 1 : un championnat départemental par équipes de 4 joueurs .....	1
Article 2 : règles du jeu.....	1
Article 3 : participation.....	1
Article 4 : organisation.....	2
Article 5 : constitution des équipes.....	2
Article 6 : composition d'une équipe de 4 .....	2
Article 7 : déroulement de la rencontre .....	2
Article 8 : forfait.....	3
Article 9 : envoi des feuilles de rencontres.....	3
Article 10 : gérer les imprévus.....	3
Article 11 : récompenses.....	4
Article 12 : responsabilité.....	4

### Article 1 : un championnat départemental par équipes de 4 joueurs

La Commission départementale de tennis de table UFOLEP organise un championnat départemental de 4 joueurs ou joueuses adultes réservé aux joueurs âgés de plus de 11 ans et plus. (Sans jeunes Poussins C15 et C16).

### Article 2 : règles du jeu

Les règles du jeu et les conditions de jeu sont identiques à celles en vigueur à la FFTT.

Exemple pour la saison 2024-2025 : [règles du jeu FFTT-2024](#)

Ce championnat doit respecter les règlements généraux.

### Article 3 : participation

a) La compétition n'est ouverte qu'aux associations régulièrement affiliées à l'UFOLEP.

La Commission fixera un droit d'engagement par équipe dès le début de saison et pourra limiter le nombre d'équipes engagées par club, selon les circonstances.

b) Tous les joueurs ou joueuses devront être titulaires d'une licence UFOLEP valide la veille et le jour de la compétition pour pouvoir participer à une rencontre.

## Article 4 : organisation

- a) La compétition est organisée sous forme de championnat de plusieurs divisions.  
La super division comprend une poule de 6 équipes.  
La division 1 est composée de deux poules de 6 équipes : une poule Nord et une poule Sud.  
La division 2 est composée de deux poules de 6 équipes : une poule Nord et une poule Sud.

Soit en théorie : 30 équipes !

Selon le nombre d'équipes inscrites, la CTD peut être amenée à adapter la composition des poules ou divisions.

- b) Le championnat est organisé en 2 phases de 5 journées.  
À l'issue de la phase 1, les équipes sont classées et l'on procède aux montées-descentes de division.  
En super division : il y a 2 descentes en division 1  
En division 1 : pour chaque poule, le dernier descend en division 2 ; le premier monte en super division.  
En division 2 : le premier de chaque poule monte en division 1.
- c) À la fin de la phase 2, nous organisons une rencontre supplémentaire dite « Finale » et « Classement ».  
Pour participer à cette journée finale, les joueurs qualifiés sont les joueurs ayant participé à au moins 3 rencontres dans la saison.

## Article 5 : constitution des équipes

Pour chaque club, on note **m** le nombre d'équipes engagées.

On note **TP\_Eq\_n** le total des points classement de chaque joueur de l'équipe **n** ; **n** varie de 1 à **m**.

- a) **À chaque rencontre**, l'association compose librement ses équipes en respectant trois règles suivantes :
- $TP\_Eq\_n \geq TP\_Eq\_n+1$ .
  - Entre deux équipes d'un même club, le joueur le mieux classé est dans l'équipe de plus petit numéro.
  - Seule l'équipe **m** peut être incomplète.
- b) Pour participer aux phases finales d'une division, les joueurs ou joueuses composant les équipes doivent avoir joué au moins 3 rencontres dans l'équipe qualifiée au cours de la saison (ou seulement 2 rencontres si la poule était incomplète).

## Article 6 : composition d'une équipe de 4

Les équipes de 4 seront composées de 2 groupes (groupe A et groupe B) de 2 joueurs ou joueuses.

Le meilleur classé sera dans le groupe A. Le moins bien classé sera dans le groupe B.

Une équipe peut être incomplète (minimum 3 joueurs), dans ce cas, le joueur absent sera placé dans le groupe A.

Si les règles de compositions ne sont pas respectées, l'équipe est déclarée perdante par pénalité (0-3) avec les conséquences qui en découlent.

## Article 7 : déroulement de la rencontre

- a) La rencontre se déroule sur 2 tables.

- b) L'organisation de l'arbitrage, la fourniture des balles et de la feuille de rencontre seront assurées par l'équipe qui reçoit.
- c) Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches. Une manche est jouée en 11 points.
- d) Les joueurs sont notés A, B dans le groupe A et C, D dans le groupe B de l'équipe 1.  
Les joueurs sont notés X, Y dans le groupe A et Z, W dans le groupe B de l'équipe 2.
- e) L'ordre des parties : A – X, C – Z, B – Y, D – W, B – X, DOUBLE B, A – Y, D – Z, DOUBLE A, C – W.
- f) Après accord des deux capitaines et du juge arbitre, la rencontre peut se dérouler sur 3 tables.
- g) Pour les divisions 1 et 2, dans le groupe A une victoire est comptée 4 points pour le simple, 6 points pour le double ; dans le groupe B une victoire est comptée 3 points pour le simple, 5 points pour le double. Le total pour la rencontre est donc de 39 points.  
Pour la Super Division : chaque victoire est comptée 1 point pour les parties simples, 2 points pour les parties doubles. Le total de la rencontre est 12 points.
- h) Les dates des rencontres sont fixées dans le calendrier UFOLEP diffusé en début de saison (en général le mardi soir).  
Dans le cas d'un empêchement la rencontre peut être reportée. La demande de report doit être validée par le responsable du championnat. La rencontre doit obligatoirement être jouée avant la prochaine rencontre prévue au calendrier.  
*Si ce n'est pas le cas, l'équipe qui a demandé le report est déclarée forfait.*
- i) Début de la rencontre 20 h 30. Une tolérance de 30 minutes de retard est accordée à l'équipe visiteuse. Au-delà des 30 minutes l'équipe receveuse peut demander un forfait.  
Aucun retard n'est autorisé à l'équipe qui reçoit.  
Cas particuliers : lors d'une rencontre en terrain neutre, les deux équipes peuvent avoir du retard.
- j) Le classement des équipes dans chaque poule se fera au nombre de points rencontre : victoire = 3 points, match nul = 2, points défaite = 1, point forfait ou pénalité = 0 point.  
(En cas d'égalité au nombre de points : voir Art. 12 des règlements généraux).

## Article 8 : forfait

- a) Un forfait ou pénalité : l'équipe perd 0 – 3 points rencontre.  
0 – 12 pour la super division et 0- 39 selon les divisions 1 et 2 pour les points parties ;  
0 – 330 pour les points manches.
- b) Le forfait ou la perte par pénalité sont accompagnés d'une pénalité financière.
- c) L'équipe victime d'un forfait peut prétendre à une indemnité de frais de déplacement.
- d) **Un club qui fait 3 forfaits** est déclaré forfait général ; dans ce cas toutes es équipes descendent d'une division.

## Article 9 : envoi des feuilles de rencontres

L'envoi de la feuille au format Excel par email au responsable du championnat est souhaitable dans les 24 heures. Le délai maximal est de 48 heures.

*L'envoi d'un fichier (Excel ou image) par Whatsapp est toléré si cela doit permette de transmettre un résultat dans les délais.*

Voir Art.8 des règlements généraux

## Article 10 : gérer les imprévus

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par la Commission départementale de tennis de table (CDTT).

## Article 11 : récompenses

Les équipes championnes départementales dans chaque division se verront remettre un fanion concrétisant leur victoire, et l'équipe vice-championne un diplôme.

## Article 12 : responsabilité

Le responsable départemental de tennis de table, les membres de la Commission et les présidents de clubs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'application et à l'exécution du présent règlement.